



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SEANCE DU 23 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à quatorze heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angles, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Françoise JOUANE, Vice-Présidente.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 7 mars 2023.

Nombre de membres en exercice : 11

PRESENTS membres élus : Mme JOUANE Françoise, M. FOUCHARD Jacques, M. PHELIPEAU Jacques

PRESENTS membres nommés : Mme PERCOT Patricia, Mme WILLIOT Danielle, Mme THOUVIGNON Patricia, Mme MAUPETIT Nadine

Pouvoirs : M. MONVOISIN Joël à Mme Françoise JOUANE
Mme LASCAUX Marie-Denise à M. Jacques PHELIPEAU
Mme MASSON Catherine à Mme Nadine MAUPETIT
M. DAVIAU Charles à Mme Patricia PERCOT

Invitée : Mme Gaëlle MEGE, Directrice de l'EHPAD et Mme Florence BOUDAUD, Chargée de mission au CCAS

Secrétaire : Mme WILLIOT

1. MUTUELLE AXA via la commune

Monsieur DE FREITAS, intervenant AXA, présente un retour sur cette 1ère année de conventionnement de l'offre de MUTUELLE santé :

- 80 contrats de mutuelle ont été signés en 2022
- 38 foyers rencontrés en 2022
- 13 foyers rencontrés en 2023

Avec l'objectif de sensibiliser la population au risque de dépendance, Monsieur DE FREITAS présente également une nouvelle offre de couverture du risque Dépendance : Entour'Age.

L'adhésion est possible de 40 à 75 ans, la cotisation reste relativement stable sur toute la durée de l'adhésion.

Si l'assurance est activée, une rente mensuelle est versée en fonction de la cotisation et de l'âge de souscription. Les conditions d'indemnisation sont révisables dans la durée du contrat.

Le CCAS se positionnerait comme facilitateur en signant une convention assurant une offre promotionnelle aux habitants de la commune intéressés.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 janvier 2023

Madame la Vice-Présidente donne lecture du document et demande à l'assemblée délibérante d'approuver le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023.

Délibération N°23/03/23-02

3. EHPAD : Présentation et vote ERRD 2022

Madame la Vice-Présidente expose :

Cadre ERRD synthétique					
COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRP + CRA) - EXERCICE 2022					
	CHARGES		PRODUITS		
	PREVUES	REALISEES	PREVUS	REALISES	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	337 521,87 €	482 665,79 €	3 035 161,41 €	2 933 939,15 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 408 476,08 €	2 389 196,50 €	112 686,92 €	132 942,04 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	432 705,17 €	464 279,01 €	30 874,59 €	31 116,30 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	3 178 702,92 €	3 335 141,30 €	3 178 702,92 €	3 097 997,49 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE EXCEDENTAIRE	- €	- €	- €	237 143,81 €	RESULTAT COMPTABLE DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT	3 178 702,92 €	3 335 141,30 €	3 178 702,92 €	3 335 141,30 €	TOTAL EQUILIBRE DES COMPTES DE RESULTAT
TABEAU DE PASSAGE DU RESULTAT A LA CAF - EXERCICE 2022					
	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT) (1)	- €	- €	- €	237 143,81 €	RESULTAT COMPTABLE (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	1 000,00 €	- €	- €	- €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	98 318,32 €	97 318,32 €	5 874,59 €	5 874,59 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	- €	- €	25 000,00 €	25 000,00 €	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
SOUS-TOTAL 1	99 318,32 €	97 318,32 €	- €	268 018,40 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2-0)	68 443,73 €	- €	- €	170 700,08 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2-0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	2,15%	0,00%	0,00%	5,51%	Taux d'IAF en pourcentage des produits
TABEAU DE FINANCEMENT (TF) - EXERCICE 2022					
	PREVU	REALISE	PREVU	REALISE	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	- €	170 700,08 €	68 443,73 €	- €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Remboursement des dettes financières	25 000,00 €	48 093,40 €	25 000,00 €	47 173,90 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	175 000,00 €	121 656,93 €	- €	17 530,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106) et subventions d'investissement
Autres emplois	- €	- €	- €	- €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	200 000,00 €	340 450,41 €	93 443,73 €	64 703,90 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	- €	- €	106 556,27 €	275 746,51 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	200 000,00 €	340 450,41 €	200 000,00 €	340 450,41 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT
MOVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2022 (3)					
	PREVUS	REALISES	PREVUS	REALISES	
Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)	- €	- €	0,00 €	- €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) - EXERCICE 2022					
	PREVU	REALISE			
FRNG au 1er janvier 2022	706 736,25 €	706 736,25 €			
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TF, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	- 106 556,27 €	- 275 746,51 €			
FRNG au 31 décembre 2022	600 179,98 €	430 989,74 €			
Cadre ERRD synthétique (suite)					
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) - EXERCICE 2022					
	PREVU	REALISE			
BFR au 1er janvier 2022	- 41 536,33 €	- 41 536,33 €			
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €	25 089,21 €			
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €	7 453,97 €			
BFR (ou EFE signe "-") au 31 décembre 2022	- 41 536,33 €	- 23 901,09 €			
TRESORERIE - EXERCICE 2022					
	PREVU	REALISE			
Trésorerie au 1er janvier 2022	748 272,58 €	748 272,58 €			
Variation de trésorerie de la période	- 106 556,27 €	- 293 381,75 €			
Trésorerie au 31 décembre 2022	641 716,31 €	454 890,83 €			
Contrôle de la variation de trésorerie entre ERRD synthétique et bilan financier					
			Ecart de :		
			0,00 €		
<small>(1) Hors report à nouveau (ligne 002) et ligne d'équilibre des amortissements comptables excédentaires différés (ligne 005) (2) Y compris participations et créances rattachées à des participations (3) ESSMS privés uniquement</small>					

Clôture de l'exercice 2022 en déficit : - 237 143,81 €.

Activité réalisée conforme aux prévisions :

- **Recettes d'Hébergement : 1 384 611 € réalisés.** Le budget prévisionnel était de 1 384 831 €.

8 226 € correspondent à une majoration de tarif pour l'accueil de personnes de - 60 ans. L'objectif est donc atteint grâce à l'accueil de 2 personnes de - 60 ans.

Le taux d'occupation est de 98,67%. Objectif fixé par le Département : 99%

A 100%, les recettes auraient été de 1 398 714 € (sans accueil de personnes de - 60 ans).

- **Recettes de Dépendance : 433 000 €.** Le budget prévisionnel était de 434 000 €. L'activité est très proche du prévisionnel. Les pertes de recettes du talon modérateur (3 500 €) liées aux absences pour hospitalisations, congés ou logements vacants sont compensées en partie par les recettes légèrement supérieures des résidents hors département et les résidents participant à leurs frais de dépendance.

Le résultat déficitaire est lié exclusivement à une augmentation des charges avec l'analyse suivante :

Pour la section Hébergement :

- o Eau : + 7 000 € (rattrapage facturation 2021)
- o Alimentation : + 45 000 €
- o Energie : + 31 600 €
- o Combustibles : + 15 000 €
- o Matériaux rénovation des chambres : + 20 000 €
- o Autres postes de fournitures : + 21 000 €

- Bilan : - 139 600 €
- L'EPRD annonçait 115 000 € de déficit prévisible en avril 2022

Pour la section Dépendance :

- o Protections : + 5 300 €

Pour la section Soins :

- o Comptes 62 : + 11 000 € (déplacements et intervenants extérieurs, diététicienne, qualitatif, ...)

Pour Toutes les sections :

- Charges de personnel :
 - o CTI chargé : **215 577 €** (143 718 x 1.5)
 - o CTI financé : 188 883 €
 - o Prime grand âge chargée : **20 212 €** (13 475 x 1.5)
 - o Prime grand âge financée : 25 340 €
 - o Revalorisation du point d'indice (3,5% au 01.07.22) chargée : **31 472 €** (de juillet à décembre TBI+3.5%TBI = nouveau TBI
 $TBi=620449/1.035=599467. (620449-599467) \times 1.5 = 31 472 €$)
 - o Revalorisation du point d'indice (3,5% au 01.07.22) financée : 0
 - - 26 694 € CTI non financés
 - 5 128 € PGA financés en +
 - - 31 472 € revalorisation TBI non financés
 - 17 970 € CNR ARS
- Bilan : - 35 068 € non financés
- o Très peu recours à l'intérim (17 700 €), mais davantage de contrats CDD

- 34 000 € de recettes CNP ont été intégrées sur l'année 2023 pour des évènements déclarés en 2022. Ces recettes décalées participent au déficit constaté sur l'exercice. En parallèle, un rappel de charges 2022 sur le contrat CNP de 40 000 € (nouveau contrat d'assurance statutaire au 01.01.2022) est également supporté sur l'exercice 2023.
- Remplacements pour formations : **401 jours en 2022** concernent 93 agents, l'équivalent d'1ETP remplacé à l'année (environ 50% de remplacements)
Dont 117 jours AES, 38 jours Humanitude, 37 jours Diapason
- 11,5 mois de temps partiel thérapeutique TPT (les tâches confiées ne peuvent pas être les mêmes, donc il faut remplacer tout en ayant à charge le personnel en TPT
- Heures supplémentaires et congés payés (fin de contrat ou non pris) : 35 730 euros

On constate une insuffisance d'autofinancement de 170 700,08€ au 31.12.2022. Cette insuffisance est affectée par un fort déficit, par l'absence de constitution de provisions et par la reprise de 25 000 € en provision.

Les achats d'immobilisations ont été moins élevés que prévus. L'absence de CAF dégagée a nécessité un **prélèvement sur fond de roulement de 275 746,51 €**.
Au 31.12.2022 le BFR est négatif, on dégage un Excédent de Financement d'Exploitation.

La trésorerie est diminuée de 293 381,75 € sur l'année 2022.

Analyse du bilan et des ratios :

Le montant de la trésorerie est de 454 890,83 € au 31.12.2022 (onglet Bilan), ce qui correspond à 53 jours de charges financières.

La situation financière de l'EHPAD s'est fortement dégradée en 2022 en raison des charges qui ont fortement augmenté.

Le montant des dettes fournisseurs est stable. Il passe de 17 à 18 jours de charges.

Le montant des créances résidents a doublé de 3,86 à 8 jours. Les créances résidents ont augmenté pour 2 raisons : le règlement des nouveaux résidents à l'aide sociale demande souvent du temps et davantage encore lorsque les résidents bénéficient d'une mesure de protection. Certains résidents ne sont plus en mesure de suivre leurs comptes et les familles ne sont pas assez vigilantes. Nous devons faire des démarches de recouvrement qui prennent également du temps.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

- **Approuve** l'ERRD 2022 tel qu'il est présenté.
- **Approuve** le Compte de Gestion 2022 du Receveur des Sables d'Olonne

Délibération N°23/03/23-03

4. EHPAD : Affectation des résultats de l'ERRD 2022

Madame la Vice-Présidente expose : Il convient de prendre une délibération selon le format ci-dessous pour déterminer l'affectation des résultats de l'ERRD 2022.

AFFECTATION DES RESULTATS 2022				
I - SECTION D'EXPLOITATION				
Résultats de l'exercice 2022 par section :		HEBERGEMENT	DEPENDANCE ET SOINS	TOTAL GENERAL
Total des mandats émis en 2022		1 610 165,74 €	1 724 975,56 €	3 335 141,30 €
Total des titres émis en 2022		1 501 474,65 €	1 596 522,84 €	3 097 997,49 €
Résultat de l'exercice 2022	Excédent			
	Déficit	-108 691,09 €	-128 452,72 €	-237 143,81 €
solde compte 110 ou 119 en BS au CDG 2022	Excédent	15 499,98 €	8 025,70 €	23 525,68 €
	Déficit (-)	-93 191,11 €	-120 427,02 €	-213 618,13 €
Résultat au 31/12/2022 à affecter	Excédent			
	Déficit	-93 191,11 €	-120 427,02 €	-213 618,13 €
Les résultats à affecter se présentent comme suit :		TOTAL GENERAL EXPLOITATION		
Total des mandats émis en 2022		3 335 141,30 €		
Total des titres émis en 2022		3 097 997,49 €		
Résultat de l'exercice 2022	Excédent			
	Déficit	-237 143,81 €		
solde compte 110 ou 119 en BS au CDG 2022	Excédent	23 525,68 €		
	Déficit (-)			
Résultat au 31/12/2022 à affecter	Excédent			
	Déficit	-213 618,13 €		
L'affectation du déficit est la suivante :		TOTAL GENERAL EXPLOITATION		
par reprise sur le report à nouveau excédentaire en 2023 (N+1) (compte 110)				
par reprise sur la réserve de compensation en 2023 (N+1) (compte 10686)		-191 137,54 €		
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2023 (N+1) (compte 119)		-22 480,59 €		
Total affecté		-213 618,13 €		

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'ERRD 2022 telle que présentée ;

Délibération N°23/03/23-04

5. EHPAD : Présentation et vote EPRD 2023

Madame la Vice-Présidente expose :

Cadre EPRD synthétique			
COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE 2023			
	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	431 834,00 €	3 008 125,43 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 361 332,00 €	170 335,64 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	465 441,66 €	80 146,59 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	3 258 607,66 €	3 258 607,66 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	-0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	3 258 607,66 €	3 258 607,66 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL
TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE 2023			
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	-0,00 €	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	1 000,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	108 291,66 €	14 926,59 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	0,00 €	65 000,00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
		0,00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	109 291,66 €	79 926,59 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	29 365,07 €	0,00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	0,90%	0,00%	Taux d'IAF en pourcentage des produits
TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE 2023			
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0,00 €	29 365,07 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	40 000,00 €	40 000,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	150 000,00 €	15 000,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	190 000,00 €	84 365,07 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	105 634,93 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	190 000,00 €	190 000,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIAISON STABLES DE TRESORERIE - EXERCICE 2023 (3)			
Compte de liaison stable de trésorerie (en emploi)	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison stable de trésorerie (en ressource)
Cadre EPRD synthétique (suite)			
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL PREVISIONNEL (FRNG) - EXERCICE 2023			
FRNG estimé au 1er janvier 2023	430 989,74 €		
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TFP, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	-105 634,93 €		
FRNG prévisionnel au 31 décembre 2023	325 354,81 €		
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) PREVISIONNEL - EXERCICE 2023			
BFR estimé au 1er janvier 2023	-23 901,09 €		
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €		
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €		
BFR (ou EFE signe "-") prévisionnel au 31 décembre 2023	-23 901,09 €		
TRESORERIE PREVISIONNELLE - EXERCICE 2023			
Trésorerie au 1er janvier 2023	454 890,83 €		
Variation prévisionnelle de trésorerie de la période	-105 634,93 €		
Trésorerie au 31 décembre 2023	349 255,90 €		
Contrôle de la variation de trésorerie entre EPRD synthétique et PGFP			
	Ok		
(1) Hors report à nouveau (ligne 002) et ligne d'équilibre des amortissements comptables excédentaires différés (ligne 005)			
(2) Y compris participations et créances rattachées à des participations			
(3) ESSMS privés seulement			

Le budget présenté à l'équilibre, appelle les observations suivantes :

- Le Groupe 2 (poste Ressources Humaines) a été évalué au plus près des dépenses réelles attendues. Les absences des agents pour maladie courte et pour congés seront auto-remplacées en interne autant que possible afin de contenir les coûts.
- Le Groupe 1 est sous-évalué pour :
 - Le poste Energie d'environ 15% selon les prévisions (environ 15 000 €)
 - Le poste Alimentation sous-évalué de 30 000 €.
- Le Groupe 3 supporte un rappel de charges 2022 sur le contrat CNP de 40 000 € (nouveau contrat d'assurance statutaire au 01.01.2022).

Le Département a révisé le tarif Hébergement à hauteur de 5% pour 2023 et accordé un taux d'occupation de 98,5%. Cette position permet la prévision de recettes plus conséquentes afin de financer les hausses de charges liées au fort contexte inflationniste.

La dotation ARS prévisionnelle a été réévaluée à + 10 000 € (revalorisation annuelle +0,9% attendus).

Les remboursements CNP prévisibles pour maladie (maladie professionnelle, disponibilité d'office, maternités, mi-temps thérapeutique) sont intégrés dans le budget prévisionnel. Ils sont indispensables pour approcher l'équilibre budgétaire.

A noter, 150 000 € de recettes CNP attendues et réparties comme suit :

- 34 000 € de recettes CNP ont été intégrées sur l'année 2023 pour des évènements déclarés en 2022 ;
- 116 000 € de recettes CNP attendues pour évènements connus à cette date (mars 2023).

L'EPRD 2023 prévoit la reprise de 25 000 € de provisions pour des actions de formation financées dans le cadre du CPOM (enveloppe de financement de 86 200 € à mobiliser sur 5 ans).

- 15 000 € pour la formation HUMANITUDE
- 5 000 € pour l'analyse de la pratique DIAPASON
- 5 000 € pour l'apprentissage

L'EPRD 2023 prévoit également la reprise de 40 000 € de provisions pour risques et charges, qui seront mobilisées si nécessaire, afin d'équilibrer le budget :

- +15 000 € de charges CNP
- + 7 000€ pour des prestations bien-être des résidents (Qi-Gong, réflexologie plantaire, musicothérapie)
- + 18 000 € de charges de personnel (augmentation du point d'indice partiellement couverte par l'ARS)

Programme d'investissements :

SECTION	COMPTE	MONTANT €	PROJET
Hébergement	2153	45 000	Appel-malade, téléphonie, raccordement fibre
Hébergement	2154	10 000	Sèche-linge, climatisation PAI 2022
Hébergement	2184	5 000	Remplacement quelques tables de restaurant
Soins	205	5 000	Licences logiciel soins (complément)
Soins	2154	10 000	Matelas et housses de matelas
Soins	2184	40 000	Renouvellement du parc de lits

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

- **Approuve** l'EPRD 2023 tel qu'il est présenté.

Délibération N°23/03/23-05

6. CCAS : Clôture de l'exercice 2022 et affectation des résultats

Madame la Vice-Présidente expose :

Clôture du [budget principal 2022 du CCAS](#)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2022	83 731,09 €
Recettes 2022	51 699,26 €
Résultat Déficit de fonctionnement 2022	-32 031,83 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses 2022	0,00 €
Recettes 2022	1 363,10 €
Résultat Excédent d'investissement 2022	1 363,10 €

Section de fonctionnement : Le déficit constaté est de 32 031,83 € (stable par rapport à 2021) grâce à la subvention de la commune de 35 000 €.

Clôture du [budget annexe CCAS Pavillons soleil 2022](#)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2022	36 337,95 €
Recettes 2022	64 411,98 €
Résultat Excédent de fonctionnement 2022	28 074,03 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses 2022	12 720,98 €
Recettes 2022	20 840,98 €
Résultat Excédent d'investissement 2022	8 120,00 €

AFFECTATION DES RESULTATS

Section de fonctionnement, affectation de l'excédent :

- 28 084,03 € affectés en recette de fonctionnement du budget principal CCAS

Section d'investissement, affectation de l'excédent :

- 9 483,10 € (1 363,10 € + 8 120 €) affectés en recette d'investissement du budget principal CCAS (pour des travaux d'investissement éventuels dans les Pavillons Soleil)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

- **Approuve** les comptes administratifs 2022 du CCAS principal et des Pavillons Soleil tels qu'ils sont présentés ;
- **Approuve** les Comptes de Gestion 2022 du CCAS principal et des Pavillons Soleil du Receveur des Sables d'Olonne;
- **Approuve** les propositions d'affectation des résultats de chacun des budgets.

Délibération N°23/03/23-06

7. CCAS : Budget prévisionnel 2023

Madame la Vice-Présidente expose :

En 2023, un seul budget CCAS est présenté, le budget principal ayant fusionné avec le budget annexe des Pavillons Soleil (Délibération N°22/11/25-04). Cette même délibération adopte la nomenclature M57 à compter du 01.01.2023.

BP 2023 budget principal du CCAS

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses 2023		155 708,83 €
Recettes 2023		155 708,83 €
Résultat de fonctionnement 2023		0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses 2023		14 183,10 €
Recettes 2023		14 183,10 €
Résultat d'investissement 2023		0,00 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

- **Approuve** le budget prévisionnel 2023 du CCAS principal tel qu'il est présenté ;

Délibération N°23/03/23-07

8. Nomination par le Président des membres de l'autorité territoriale siégeant au Comité Social Territorial

Le 1^{er} janvier 2023, et suite aux élections professionnelles qui se sont déroulées le 8 décembre 2022, le CCAS a créé son Comité Social Territorial local (CST).

Par délégation du Président du CCAS, Madame la Vice-Présidente nomme les représentants de l'autorité territoriale au CST.

Représentants titulaires :

- Françoise JOUANE
- Nadine MAUPETIT
- Corinne AUMARECHAL

Représentants suppléants :

- Joël MONVOISIN
- Jacques PHELIPPEAU
- Clemmy ALLARD

Cette décision est suivie d'un Arrêté portant composition du CST du CCAS d'Angles.

Clôture de la séance à 17H.

Prochaine réunion du Conseil d'Administration du CCAS

25 mai à 14H30 Salle du Conseil Municipal

29 juin ou 6 juillet